

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 87 (1951)
Heft: 43

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: : *Résolution.* — *Congrès des Instituteurs de France.* — *Vaud:* Aux membres honoraires S. P. V. — *Plus d'Archimèdes que de Louis XIV.* — *Nécrologie:* A. Basset. — *L'activité des U. C. J. G. en Suisse romande.* — *Les nouvelles auberges de jeunesse.* — *Genève:* U. I. G. M.: *Assemblée générale du 28 novembre.* — *Commission de presse.* — *U. I. G. D.: Jeudi 13 décembre.* — *Assemblée générale du 14 novembre.* — *Groupe des jeunes.* — *Neuchâtel:* Le vote du 2 décembre. — *Brevet d'aptitude pédagogique.* — *Un anniversaire.* — *Nécrologie:* Mlle L. Matthey-Doret. — *Rapport sur la marche des écoles du Locle.* — *Jura bernois:* Synode d'Ajoie. — *Un bouquet de félicitations.* — *Cours de perfectionnement.* — *En dernière heure.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: A. Chz.: *La déclaration des Droits de l'homme a 3 ans.* — R. Michel: *Pour le 10 décembre 1951 troisième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme.* — P.: *Une leçon sur... La Déclaration des Droits de l'homme.* — *Le droit à l'éducation.* — *L'homme et le désert.*

PARTIE CORPORATIVE

RÉSOLUTION

Les comités de la Société pédagogique romande et du Schweizerischer Lehrerverein ont examiné les conditions actuelles de salaires dans les diverses régions de la Suisse. Ils se plaisent à reconnaître que la **compensation du salaire réel** a été rétablie dans beaucoup de cantons, d'une façon plus rapide qu'au cours des « crises » précédentes. Ici et là, pourtant, le corps enseignant et les groupes professionnels annexes pâti-
sent de nouveau fortement du renchérissement. C'est là une situation désavantageuse dont ils ne sont pas responsables et qui constitue un danger pour l'école. Le corps enseignant des régions en cause est encouragé à défendre vigoureusement ses droits. Les autorités et le peuple ne refuseront certainement pas de donner suite à des requêtes dûment fondées et d'ajuster à temps les traitements à la cherté de la vie.

* * *

En maints endroits, un juste équilibre fait encore défaut entre le **traitement de base** et les **allocations de vie chère**. Quand les dites allocations représentent plus d'un dixième du traitement global, une partie de ces allocations devrait être intégrée le plus vite possible au traitement légal. Cette mesure s'impose en vue d'obtenir une rente suffisante et aussi la constitution du capital de couverture des caisses d'assurance. Les prétentions à la rente, fixées statutairement, sont une meilleure solution que les allocations de vie chère dépendant par trop des circonstances.

* * *

Aussi longtemps que les traitements ne sont pas suffisamment ajustés aux indices variables du coût de la vie, les membres du corps enseignant **qui ont pris leur retraite**, surtout pour des raisons de maladie ou de grand âge, souffrent de cette situation.

En élaborant leurs directives, les associations d'instituteurs ainsi que les autorités sont invitées à **ne pas oublier les rentiers**, et à leur accorder des allocations de renchérissement en rapport avec la rente statutaire et dans la même proportion que les allocations accordées sur les traitements de base du corps enseignant.

Pour le S.L.V.

Le président : (sig.) *H. Egg.*

Pour la S.P.R.

Le président : (sig.) *G. Delay.*

CONGRÈS DES INSTITUTEURS DE FRANCE

Saint-Malo, juillet 1951

Saint-Malo, cité des corsaires et des négriers, a été terriblement touchée par la guerre et seules les puissantes murailles qui l'enceignent ont résisté aux dévastations de l'incendie. Aujourd'hui, la ville est un vaste chantier de reconstruction et on rebâtit les belles maisons dans le style des 17 et 18^e siècles, aux hauts toits d'ardoise.

Est-il nécessaire de dire que nos collègues qui ont gardé les traditions les meilleures de l'hospitalité française nous ont reçus avec une amabilité et avec une bonne grâce dont nous leur sommes, *G. Delay* et moi, très particulièrement reconnaissants.

Les congrès du Syndicat national des Instituteurs de France sont toujours intéressants à suivre. Les orateurs y sont nombreux et diserts, l'auditoire est sensible et vibrant, les séances généralement mouvementées, et les amateurs d'éloquence y trouvent leur compte, éloquence fleurie ou sobre, logique ou passionnée, où chantent, savoureux, tous les accents provinciaux.

Le Congrès annuel rassemble environ 350 délégués, venus non seulement de la France continentale, mais de toute l'Union française. Le Syndicat lui-même compte actuellement plus de 140 000 membres, et il a réussi à conserver son unité grâce à sa politique d'autonomie, et à éviter la scission qui a divisé naguère le syndicalisme français. Mais à l'intérieur même du Syndicat, les luttes de tendance sont toujours vives ; la minorité communiste notamment mène la vie dure aux majoritaires ; ceux-ci semblent avoir abandonné l'attitude de stricte défensive qu'ils avaient ces dernières années pour passer à leur tour à l'attaque, et cela nous a valu de belles joutes oratoires.

Discussion du rapport moral. C'est toujours un moment intéressant que cette discussion et un jour entier lui est consacré. (J'ai compté 45 orateurs !) Il va sans dire que pour toute association qui mène une action revendicative, il y a des succès, des demi-succès (des demi-défaites, disent les pessimistes) et des échecs. Si le Syndicat a obtenu que le budget d'Education nationale ne soit pas soumis à la règle valable ailleurs d'appliquer 5 % d'économies, les sommes allouées, même non réduites, même légèrement augmentées sont notoirement insuffisantes, vu l'augmentation du coût de toutes choses et vu surtout la grandeur des besoins qu'il faudrait satisfaire : ouverture de nouvelles classes, constructions et reconstructions d'écoles (n'oublions pas l'influence de la guerre).

« L'an dernier, dit le rapport moral, nous dénoncions déjà l'insuffisance des 11 milliards $\frac{1}{2}$ destinés au premier degré. Cette année, nous disposons de 15 milliards 745 millions. Mais la hausse de 30 % enregistrée actuellement sur la plupart des matériaux, réduira d'autant les possibilités de construction. En fait, on construira moins de classes en 1952 qu'en 1951 ».

D'autre part, la revalorisation des traitements n'a pas eu beaucoup de succès et si on a besoin, pour s'y reconnaître dans les calculs des traitements d'une table de logarithmes et d'une règle à calculer, le résultat de toute cette mathématique n'en est pas moins décevant pour nos collègues qui voient s'amenuiser de mois en mois leur pouvoir d'achat.

Sur tout le congrès, on sentait la menace des atteintes que la majorité du nouveau Parlement comptait porter à l'école laïque et il n'était pas un des membres de l'assemblée qui ne sentît le sérieux de la situation dans ce domaine (un mois plus tard la loi Baranger confirmait ces craintes).

On est un peu ébahi quand on voit la diversité des objets sur lesquels on interpelle le secrétaire général : on croirait qu'il est à la fois le ministre de l'éducation, le Parlement, l'administration, si ce n'est encore le président du conseil et le ministère des affaires étrangères.

Au cours des débats, j'ai constaté avec plaisir que tous les orateurs, quelle que soit leur véhémence ont toujours pu s'exprimer en toute liberté. Sans doute, des applaudissements ont crépité, il y a eu des marques de désapprobation voire quelques huées, mais ni ceux qui parlaient, ni les manifestants n'abandonnaient alors le sourire... et l'orateur enchaînait.

En fin de journée le secrétaire général H. Aigueperse, répond succinctement aux critiques, puis le vote intervient. Chose curieuse, chaque section a un mandat impératif de sorte que les délégués peuvent déclarer comme un ministre anglais : la discussion peut changer ma conviction, mais elle ne change pas mon vote. Cette année le rapport moral fut approuvé par 988 mandats contre 458 (30 abstentions).

Salaire nominal-salaire social. Forestier présente dans un rapport très fouillé les résultats d'une enquête faite dans toutes les sections. « Nul ne contestera, dit-il, qu'est dépassée l'époque où les salaires, d'ailleurs très bas, ne servaient qu'à rémunérer le temps de travail et la quantité de travail, où le travailleur n'était considéré qu'individuellement... A chacun selon son travail affirment un certain nombre de nos camarades auxquels d'autres en écho répondent « à chacun selon ses besoins ». Pourtant les rapports montrent que les tenants de la première thèse n'osent pas aller jusqu'au bout et ne demandent pas la suppression des « avantages sociaux, signes d'un progrès humain indéniables ». Les tenants de l'autre thèse ne vont pas non plus jusqu'au bout de leur raisonnement, c'est-à-dire au salaire familial, avec ses conséquences sur le plan social et politique. Il semble que tous recherchent un équilibre dans la mise au point de la conception moderne du salaire. »

Le rapporteur démontre ensuite que le salaire social prend de plus

en plus d'importance relativement au salaire nominal (35 à 50 % de la masse globale des salaires). Mais cette répartition nouvelle de la masse salariale signifie seulement que des transferts internes ont eu lieu, sans qu'il y ait eu une réelle augmentation de cette masse puisqu'en 1918 elle représentait le 32,5 % du revenu national, alors qu'en 1950 sa part n'est que de 30,2 %.

Le remède proposé, c'est une redistribution du revenu national par une législation fiscale, par des subventions économiques, par une législation sociale.

G. W.

Droits et devoirs respectifs des familles et de l'Etat en matière d'éducation. — Le congrès a discuté à ce sujet un rapport présenté par C. Durant. Au moment où l'éducation de tendance provoque en France de vives discussions, le rapport de Durant touche le fond du problème.

Ce rapport, d'une grande élévation de pensée, réclame avant tout le respect du « droit de l'enfant ». L'auteur se refuse à penser que l'enfant est une chose, et que le père peut exercer sur lui un droit de propriété, voire dans certains cas qu'il puisse violer dans l'enfant les droits de la personne humaine. Ce droit de propriété est également dénié à l'Etat.

Ces principes ont été énoncés devant l'Assemblée constituante de 1946 par Pierre Cot dans la forme suivante :

« Nous proclamons qu'au droit sacré de l'enfant correspond pour le père de famille et pour l'Etat, non pas des droits, mais des devoirs : le devoir pour le père de donner à son enfant l'instruction la plus développée, le devoir pour l'Etat d'assurer à tous les enfants, sans distinction d'origine, de famille, de classe ou de fortune, l'instruction la plus développée...

» Le père n'a pas le droit d'imposer sa volonté à son enfant, l'Etat n'a pas le droit d'imposer une volonté à l'enfant. Ce que le père et l'Etat ont le devoir de faire, c'est de donner à cet enfant une formation qui le rendra capable, lorsqu'il sera grand, de choisir librement sa voie et de définir ses propres idées...

» Comment d'ailleurs, mes chers collègues, pourriez-vous ne pas être de cet avis, puisque... toutes les déclarations des droits de l'homme stipulent que « tous les hommes naissent et vivent égaux en droits » et que, par conséquent, l'enfant, dès sa naissance, a droit que l'on respecte sa liberté. Le père doit la respecter ; l'Etat doit la respecter. Et cette liberté sacrée de l'enfant, c'est sous la garantie de la communauté nationale qu'il faut la placer ».

Pour ne pas trahir l'esprit du rapport, précisons encore une fois que dire : « Le père ni l'Etat n'ont le droit d'imposer leur volonté à l'enfant » cela signifie qu'ils n'ont pas le droit de marquer d'une tendance l'esprit de l'enfant.

De ceci, il découle, en matière d'éducation :

— D'une part, le droit des enfants à l'éducation, et à une éducation dominée par l'apprentissage de la liberté ;

— D'autre part, la *mission* de tous ceux qui ont charge de « l'instruction des enfants », c'est-à-dire les parents et la nation.

Le rapporteur ne dénie nullement aux parents le droit de faire donner aux enfants une éducation de leur choix, mais s'élève contre toute éducation qui consiste en un simple dressage.

Les conclusions de Durand ont été adoptées par le congrès à une très forte majorité.

Les cours complémentaires. — Les cours complémentaires désignent en France une institution toute différente de celle que nous connaissons sous le même nom en Suisse romande. Ils comprennent en France 3 ou 4 années d'école que peuvent suivre librement les élèves arrivés au terme de la scolarité obligatoire et désireux de parfaire leur instruction. La formule de ces cours est : adaptation et souplesse, et ils préparent les jeunes gens qui ne peuvent ou ne veulent pas entrer au collège ou au lycée à l'examen d'admission dans les P.T.T., à l'Ecole normale, aux études techniques ou donnent simplement une formation générale.

En attendant la mise en application du Plan de Réforme de l'enseignement, les instituteurs de France estiment nécessaire de chercher à assurer une normalisation toujours plus grande des programmes. Ils désirent aussi que les cours complémentaires continuent à être considérés comme établissements de premier degré, alors même que cette manière de voir n'est pas toujours partagée par les maîtres des autres degrés. Il existe même quelques cas où des cours complémentaires ont été transformés en collèges et où des maîtres du premier degré ont été intégrés dans le deuxième degré.

Le rapporteur, Roger Denux, souligne toute l'importance des cours complémentaires pour les régions rurales en particulier, et relève leur utilité pour le recrutement des futurs instituteurs.

En résumé, le rapporteur demande :

- Un meilleur équipement des cours complémentaires existants ;
- la création de sections spécialisées en rapport avec les activités ou les besoins économiques de la région ;
- la création de nouveaux cours complémentaires complets (à quatre classes) dans les régions rurales ;
- la participation du Département et de l'Etat dans les dépenses de construction et d'équipement des cours complémentaires.

G. Delay.

VAUD

AUX MEMBRES HONORAIRES S. P. V.

Avant la fin de l'année, je me permets de rappeler ce qui suit :

1. Les membres honoraires peuvent s'abonner à l'« Educateur » en s'adressant directement à l'Imprimerie Corbaz S.A., à Montreux. Prix de l'abonnement : Fr. 5.—.
2. Les membres honoraires qui sont abonnés au journal reçoivent gratuitement la carte de légitimation donnant droit à des réductions accordées par certaines entreprises de transport.

3. Les collègues honoraires qui ne seraient pas abonnés au journal peuvent obtenir cette carte auprès du trésorier romand : A. Pulfer, Corseaux s/Vevey, compte de chèques II 1978. Prix, 1 fr. 20.
4. Les collègues retraités qui font des remplacements auraient intérêt à demander au caissier S.P.V. : P. Gudit, Cossonay, compte de chèques II 2226, une carte de membre auxiliaire, prix 4 fr. ; ils seraient ainsi couverts par notre assurance Responsabilité civile.

M. C.

PLUS D'ARCHIMÈDES QUE DE LOUIS XIV (suite et fin)

Nous avons parlé dans notre précédent article du point de vue de l'historien face aux tendances nouvelles de l'histoire. Voyons aujourd'hui le point de vue du maître tel qu'il a été exposé par M. Chabloz dans la deuxième partie de la séance de la Société vaudoise d'histoire.

Considérations générales

Devant cet important problème, bon nombre de maîtres se posent les questions suivantes :

Ne faudrait-il pas étudier l'histoire régionale et cantonale ?

Mais d'autre part, par les temps que nous vivons, l'étude de quelques sujets d'histoire générale ne s'impose-t-elle pas à l'école primaire ?

Et l'histoire du travail, l'histoire économique, l'histoire des conflits sociaux ?

Nos élèves qui ne fréquenteront pas d'autres écoles, doivent-ils ignorer toutes ces questions, alors qu'elles prennent la première place dans les préoccupations politiques actuelles ?

Ces futurs citoyens, ces futurs députés, ces futurs magistrats doivent au moins soupçonner l'existence des problèmes de notre temps.

Dans un autre ordre d'idées, à toujours vouloir simplifier la connaissance pour la rendre accessible à de jeunes cerveaux, nous laissons croire que tout est clair, simple et peut se classer en résumés catégoriques. Comment faire sentir et constater à nos élèves la complexité des sujets qu'on traite pour qu'ils apprennent à la fois le respect du passé, de la science historique et de ceux qui l'abordent ?

L'enseignement de l'histoire est difficile parce qu'il fait appel aux sentiments et à l'intelligence. Il faut émouvoir pour raisonner ensuite. Il faut associer les histoires et l'histoire. C'est une ambiance, où le passé est présent, qu'il faut créer.

Deux éléments essentiels sont indispensables pour créer ce climat d'où doit jaillir une leçon de vie :

a) des documents : illustrations, caricatures, objets, photographies de manuscrits, reproductions d'œuvres d'art ;

b) une préparation approfondie, afin d'aller droit à l'essentiel.

Le vulgarisateur qu'est l'instituteur doit connaître aussi profondément que possible la matière qu'il présente afin de savoir mettre en valeur l'essentiel, sans nuire à la vérité.

Or, dans quelles conditions travaille l'instituteur, à la campagne en

particulier ? D'une part une classe à deux ou trois degrés, d'autre part les obligations sociales incombant à l'instituteur compliquent sérieusement sa tâche.

Il faudrait pouvoir consulter une documentation très rapidement, la veille du jour de la leçon.

Le but

Que disent les instructions générales du plan d'études ? « L'école primaire doit être nettement éducative... Elle ne peut considérer la communication du savoir comme sa tâche première. » A n'en pas douter, le but de l'enseignement de l'histoire est avant tout éducatif : prendre conscience des efforts réalisés dans le passé pour éveiller le sentiment des responsabilités dans l'avenir. Il offre l'occasion de se détacher de la vie actuelle pour comprendre d'autres époques ; il exerce la réflexion et apprend à juger les actes des hommes.

Certes, la plupart des enfants de l'école primaire n'ont pas cet esprit de synthèse qui leur permettrait de relier entre eux les événements d'une époque. On peut cependant les amener à enchaîner les faits qu'ils connaissent pour en remarquer les caractères généraux qu'ils présentent. Veillons à ce qu'ils *n'apprennent pas* des idées générales qui n'auraient pas été découvertes et créées par eux. Sans cet effort de courtes synthèses, il n'y a pas de ligne générale et les faits qu'ils connaissent ne se relient à rien.

Le programme

Le bulletin officiel de janvier 1950 fixe, à titre transitoire il est vrai, le programme d'histoire. Ce programme débute par une initiation destinée à éveiller l'idée du passé et à donner le sens historique. On peut regretter que dans la suite le programme ne mentionne que les faits politiques et guerriers. L'histoire de la civilisation sera traitée en lecture expliquée. Les faits de civilisation prennent ainsi une importance secondaire. Et c'est dommage. La révolution mécanicienne du 19^e siècle, qu'ignoreront nos élèves, a bouleversé notre vie moderne autrement que la Constitution de 1874.

A propos du programme, le Département précise : « Toute cette matière doit être étudiée, soigneusement, et mémorisée » ! Mais il y a le danger d'une mémorisation mécanique dont on connaît la stupide inutilité. Evidemment que dans les contrôles, on préfère les interrogations individuelles aux interrogations collectives. Solution de facilité.

Les manuels

Ceux que nous possédons sont dus à la collaboration d'un historien et d'un pédagogue. Les faits y sont présentés sans commentaires dans un style scientifique, dépouillé, clair. L'ouvrage est admirable parce qu'objectif. Vocabulaire difficile ? Peut-être ; mais il est absolument nécessaire d'habituer les élèves à utiliser les mots qu'ils liront dans les journaux, qu'ils entendront dans les assemblées électorales ou les conférences culturelles. Le futur citoyen doit être initié à ce vocabulaire propre à l'histoire et au civisme. D'aucuns voudraient que nos manuels

contiennent des anecdotes et des textes descriptifs. Mais de tels ouvrages ne laisseraient-ils pas maîtres et élèves ?

Le quart du manuel est réservé aux faits de civilisation. Ces faits sont-ils toujours examinés avec tout le soin qu'ils méritent, le Département lui-même ne paraissant pas insister particulièrement sur leur étude ? Et pourtant l'évolution de la vie économique intéresse vivement les écoliers. Cette histoire-là est près des enfants et permet des réflexions profitables. Très éducative parce qu'elle montre la peine des hommes, elle contribue plus que toute autre à éveiller la sympathie humaine. La suppression du droit de libre parcours pose à des petits campagnards des problèmes qui leur sont familiers. L'introduction des plantes fourragères, la disparition des jachères, ont eu des conséquences favorables qu'ils comprennent d'emblée. De tels faits peuvent les inciter à rechercher dans leur commune même les résultats de ces améliorations agricoles. Ce sera de l'histoire locale bien comprise.

On considère trop uniquement le manuel comme un instrument de mémorisation et de contrôle, pas assez comme un moyen de recherche et de réflexion. En utilisant le manuel avant la leçon comme préparation, on oblige l'élève à lire le texte, à répondre à des questions, à en poser de nouvelles. La leçon ainsi préparée prend alors une vie particulière, elle répond à un intérêt éveillé ; elle permet de mettre en valeur le fait essentiel, de l'approfondir, de l'actualiser.

Tendances qui se manifestent dans le corps enseignant

Une heureuse évolution serait l'établissement d'un programme minimum et d'un programme de développement. Les élèves pourraient s'intéresser par un travail en équipes à ce programme de développement. Mais il faudrait une bibliothèque de travail. On aurait ainsi la possibilité d'étudier l'histoire générale. Le problème principal est donc celui de la documentation à fournir aux maîtres et aux élèves. A ce titre, la Guilde de documentation de la Société pédagogique romande peut être une source intéressante et il faudrait pouvoir disposer de brochures écrites par des historiens et relatives à l'histoire de la civilisation.

C'est par de longs et chaleureux applaudissements que les auditeurs prouvent à notre collègue combien son exposé les a intéressés. La discussion qui suit est largement utilisée.

Nous tenons à remercier la Société vaudoise d'histoire d'avoir bien voulu consacrer une de ses séances à la question de l'enseignement des événements du passé et d'y avoir invité les membres du corps enseignant. Nous sommes persuadés qu'il en résultera une orientation nouvelle dans les programmes d'histoire à l'école primaire. En effet, M. Adrien Martin, chef de service, venu pour se documenter, a fait allusion au nouveau plan d'études. Nous sommes certains que M. Martin tiendra compte des idées si judicieuses émises par les deux conférenciers.

Relevons, pour terminer, la présence de M. Pierre Oguey, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, présence qui prouve l'intérêt que notre chef porte aux tendances nouvelles de l'histoire et à son enseignement.

M. C.

Vully vaudois

NÉCROLOGIE

† **Armand Basset.** Bien qu'il fût retiré à Bonvillars, le souvenir d'Armand Basset était bien vivant au Vully, dans ce lointain district d'Avenches, et, lorsque la nouvelle de sa mort si brutalement rapide nous parvint, ce fut la consternation et le chagrin, avec l'idée à laquelle on ne peut croire du « jamais plus ». D'autres ont dit, infiniment mieux, les activités pédagogiques du défunt, ont rappelé sa longue carrière à Cotterd, ses talents multiples et jamais sollicités en vain, son activité comme chanteur, directeur de chorales — c'est lui qui fut l'animateur du Giron des chanteurs vulliérains ! — et ils ont dit ce que fut l'homme. Ici, et avec le regret de n'avoir pas su lui donner toute l'amitié qu'il méritait, nous dirons qu'Armand Basset fut un collègue, dans le vrai sens de ce mot, et si rare dans la réalité ! On pouvait le consulter : son bon sens, doublé d'une amitié sensible et fidèle, avait tôt fait de donner le conseil, l'appui demandés. Ce fut une force, tranquille et mesurée, mais toujours présente, dans les assemblées, les réunions. Son avis, donné sans grands gestes, sans beaux mots, avait tout son poids : il était un ami, et son départ nous laisse désemparés, mais consolés, malgré tout, par le souvenir des bonnes années où nous étions réunis.

Cy.

L'ACTIVITÉ DES U.C.J.G. EN SUISSE ROMANDE

Alors que les Unions chrétiennes de jeunes gens entreprennent sur le plan suisse une campagne d'information afin de faire mieux connaître leur but, nous nous faisons un plaisir de relever ici leurs différentes activités en Suisse romande :

Les sections d'hommes, de jeunes Gens, de Cadets.

Les camps de Vaumarcus ; les nouvelles constructions.

Le camp de La Sagne.

Le camp jurassien de Tavannes et paysan de Corgémont.

La journée paysanne de Payerne.

Les maisons de vacances, en montagne, pour bourses modestes (Châtel-St-Denis, Diablerets, Champex).

La Fédération montagnarde des Unionistes et les chalets en montagne.

En Suisse, il faut par an 500 000 francs pour toutes les activités unionistes.

DE NOUVELLES AUBERGES DE LA JEUNESSE

L'insuffisance de locaux empêchait nombre de jeunes et de familles de Suisse et de l'étranger de se rendre en pays vaudois, ce qui n'était pas sans nuire aux œuvres de la jeunesse et au tourisme. Ce printemps, deux motions déposées au Grand Conseil et au Conseil communal de Lausanne ont à nouveau attiré l'attention des milieux intéressés sur ce problème, dont la base est d'ordre financier.

Cet hiver et dans les mois à venir, il sera possible d'ouvrir d'importantes auberges de la jeunesse (pouvant loger plus de cent personnes) à Château-d'Œx, Lausanne, Montreux et Vevey, où l'absence d'installations appropriées se faisait particulièrement sentir.

Si l'ensemble des auberges de Suisse (160) totalisait 250 000 nuitées, Vaud (10 auberges), représentait 8000 nuitées seulement, soit la valeur d'une seule auberge du Lac des Quatre Cantons !

Les auberges de la jeunesse sont utilisées principalement par les groupes scolaires et de la jeunesse, les étudiants et apprentis, ainsi que les familles avec enfants, sans distinction de nationalité, de confession ou de couleur politique ; l'œuvre est patronnée et gérée par la Fondation Pro Juventute.

Les auberges sont un lieu de rencontre d'éléments de toute nature, ce qui facilite les rapports et aide à la compréhension mutuelle, si nécessaire de nos jours.

GENÈVE

U.I.G. — MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 NOVEMBRE

I. Le président lit deux lettres de démission : a) celle de **M. René Jotterand** qui, à la suite de sa nomination au secrétariat du Département quitte le corps enseignant ; b) celle de notre collègue **Edouard Pellarin** qui vient d'atteindre la limite d'âge, après plus de quarante ans d'activité au service de l'enseignement.

L'assemblée nomme MM. Jotterand et Pellarin membres honoraires de l'U.I.G. à l'unanimité.

Nussbaum donne encore quelques renseignements au sujet de notre contrat d'assurance avec la « Mutuelle Vaudoise », ce qui donne l'occasion à M. Candaux, secrétaire de l'Association des maîtres secondaires, de dire ce que cette association attend de l'Etat, en matière d'assurance.

II. Relations avec le Département.

A la suite de la première entrevue entre M. le conseiller d'Etat Picot et le Comité de l'U.I.G., il semblait que le Chef du Département acceptait l'idée de créer une commission consultative de l'enseignement, commission dans laquelle les associations corporatives seraient largement représentées.

Au cours de la deuxième entrevue, M. Picot apportait un projet, donnait la composition et indiquait les tâches de cette commission.

Celle-ci sera convoquée toutes les 6 semaines pour discuter les problèmes actuels de l'enseignement ; chaque association y sera représentée par 2 délégués, quelle que soit son importance.

La réunion sera présidée par le Chef du Département, par M. Grandjean ou par M. Jotterand. Selon le sujet en discussion, certains inspecteurs prendront part aux débats. Ce projet constitue un premier pas vers la Commission paritaire que l'U.I.G. réclame depuis plusieurs années.

Roller exprime sa satisfaction pour le résultat obtenu et remercie ceux dont l'action a permis de l'obtenir.

Après une pertinente et malicieuse intervention de **G. Willemin, Nussbaum** répond aux différentes questions qui lui sont posées. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une commission consultative, sans pouvoir de décision et demande à l'assemblée d'accepter le projet de M. Picot, comme un essai intéressant.

Nous pourrons bientôt juger l'arbre à ses fruits. Au vote, le projet est accepté à la presque unanimité.

III. Chabert et G. Piguet présentent quelques suggestions et propositions. Ce dernier estime que la question de l'écriture doit être le premier problème discuté à la commission consultative.

IV. Piguet, Willemin, Chabert et U. Magnenat formeront une commission de presse, afin de répondre à certains articles de journaux.

Ad. L.

COMMISSION DE PRESSE

A la suite des attaques lancées dernièrement dans « La Tribune de Genève » contre les devoirs à domicile, l'U.I.G. vient de constituer une commission de presse qui a déjà tenu sa 1^{re} séance.

Cette commission dont le rôle consiste à éclairer le public dans les domaines d'ordre social ou professionnel, reste ouverte à tous les membres désireux de donner leur avis à propos d'articles tendancieux, erronés ou volontairement imprécis, qu'ils pourraient découvrir dans nos divers journaux genevois. Les correspondants éventuels sont priés d'en référer immédiatement à notre collègue G. Willemin, rue H. Golay, 31, tél. 3 49 66 qui convoquera aussitôt ladite commission augmentée du ou des « détecteurs » occasionnels.

Ne laissons jamais passer un article pouvant nuire au prestige de l'école ou porter atteinte à la considération du corps enseignant. Dissipons sans trêve les erreurs ou les doutes qu'on pourrait répandre sur notre profession.

Détecteurs, ouvrez l'œil... et s'il le faut, réagissez !

R. C.

U.I.G. — DAMES

JEUDI 13 DÉCEMBRE

Vous rappelez-vous cette date, chère collègue ? Mais oui, c'est celle de notre **fête d'Escalade** qui, nous l'espérons, vous apportera plaisir des yeux et de l'oreille en même temps qu'une détente agréable en cette fin d'année.

Donc, **jeudi 13 décembre à 15 h.**, salle de paroisse de la **rue Dassier**, pour l'Escalade — U.I.G. 1951.

Nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au 10 décembre** en versant Fr. 2.50 au compte de chèques I. 3114.

Nos **collègues des autres unions** seront accueillis avec plaisir.

D. J.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 NOVEMBRE 1951

Le comité a pris note avec plaisir de 4 nouvelles **adhésions** : celles de Mlles Jacqueline Frick, Yvonne Villars, Danielle Cartier et de Mme Olivier-Desbaumes. Par ailleurs, nous comptons une démission : celle de Mme Bastard.

Communications diverses : La présidente donne les résultats du **concours de stage 1951** et mentionne le renouvellement du comité à la **Fédération**. Cette année, c'est au tour de l'U.I.G. dames d'en assumer la présidence. Mlle Godel reprend donc la charge de Mme Grangier tandis que M. Candaux reste secrétaire permanent pour la correspondance échangée à la Fédération. Quatre membres du comité ont participé à une entrevue accordée aux déléguées de l'U.I.G. dames par MM. Grandjean et Jotterand. Cet entretien a été mené dans un excellent esprit et avec beaucoup d'aménité. Différentes questions d'ordre professionnel y ont été discutées de façon profitable.

C'est à la suite de cette entrevue où nos collègues ont exprimé un des buts que notre Union se propose : travailler à un rapprochement effectif entre **l'école et la famille**, que **M. Jotterand** a très aimablement proposé de nous faire part, lors de cette assemblée, de ses idées sur la question et des expériences qu'il a pu réaliser en tant qu'ancien inspecteur d'écoles.

Pendant longtemps, il a été admis que l'école et la famille pouvaient s'ignorer. Puis, la cohésion devenant moins grande au sein de la famille, on aspira de plus en plus à ce que l'école dispense à la fois instruction et éducation. M. Jotterand l'affirme nettement : sur le plan éducatif, l'école ne peut pas remplacer la famille et, à ce sujet, nous devons rappeler aux parents les limites de l'influence scolaire.

Par contre, la collaboration entre parents et éducateurs est nécessaire et c'est alors l'école qui doit prendre les initiatives. Ce rapprochement a un double but :

1. Harmoniser l'action des parents et celle du maître ;
2. Faire mieux connaître l'école, son évolution, son idéal.

Actuellement, si la nécessité d'un contact est reconnue, les rencontres sont encore assez occasionnelles. Dans certaines classes, on organise des réunions de parents ou des expositions de travaux d'élèves ; plusieurs inspecteurs tiennent des séances d'information. Il s'agit de consolider ce qui existe et de généraliser les initiatives prises de divers côtés.

Cet effort en vue d'un rapprochement et d'un meilleur contact doit s'accomplir aux divers échelons.

1. Le rôle du maître.

L'attitude et la personnalité du maître constituent le principal élément de réussite lors d'une entrevue avec des parents. L'entretien, qu'il ait lieu à l'école ou au domicile de l'enfant, doit être conduit avec fermeté mais aussi avec tact et compréhension. Il faut savoir conserver le sens de la mesure quand on a affaire à des parents hostiles ou inin-

telligents. Le maître doit garder l'initiative des contacts ; aussi, quand le comportement d'un élève justifie une nouvelle entrevue, doit-il prendre les devants et ne pas attendre que l'on vienne aux renseignements.

L'exposition des travaux des élèves est un moyen d'intéresser les parents et l'occasion de pouvoir comparer les résultats de la classe.

Le maître peut aussi réunir les parents pour leur exposer sa façon de travailler, sa conception de tel enseignement, les moyens et le matériel dont il dispose et, aussi, ce qu'il attend d'eux pour les travaux à domicile.

Enfin, pourquoi ne pas inviter les parents à assister une fois à une leçon, si l'instituteur ou l'institutrice se sent l'aptitude nécessaire pour diriger une telle séance ? Naturellement, pour qu'une réunion atteigne son but, le maître doit créer le climat favorable et veiller à la qualité de ce que les parents verront ou entendront.

2. Le rôle de l'inspecteur.

Les contacts personnels avec les parents exigent beaucoup de temps, mais ils constituent une part essentielle de la tâche de l'inspecteur qui doit alors susciter une atmosphère favorable, agir avec discernement et prudence.

Les séances d'information à divers moments de l'année sont particulièrement recommandables, par exemple, une séance au début de septembre pour les parents des enfants qui fréquentent les petits degrés, des séances en cours d'année où l'inspecteur donnera des informations d'ordre général (question des devoirs à domicile, enseignement actuel du français, valeur des appréciations en conduite et application) et une réunion en fin d'année pour les parents dont les enfants vont quitter l'école primaire. Ces séances peuvent être suivies d'entretiens qui présentent un avantage psychologique certain et valent qu'on en coure les risques.

M. Jotterand pense que nous devons rechercher les occasions de renseigner le public sur nos aspirations, sur nos façons de faire. Par exemple, on fera volontiers appel à un inspecteur pour un exposé pratique dans un groupement paroissial ou autre.

Une information par la radio est également efficace.

Un journal des parents serait-il à envisager ? M. Jotterand voit dans ce moyen des risques incontestables et un sujet de polémiques éventuelles. Cette initiative ne lui paraît pas devoir être retenue à Genève.

Enfin, une association de parents n'a sa raison d'être et n'est viable que dans un groupe scolaire restreint, là où existent déjà un contact et des relations solidement établies entre maîtres et parents. Ici également, le rôle de l'inspecteur se révèle important.

3. Le rôle du Département.

C'est aussi l'affaire du Département de pratiquer une judicieuse politique d'information. Des articles dans les journaux peuvent renseigner le public sur les réalisations de l'école, sur ses difficultés. Plusieurs

journalistes sont prêts à rédiger pour nous des articles objectifs, ayant uniquement un caractère d'information.

A l'occasion, une conférence de presse pourrait être convoquée par le Département.

La Conférence de l'instruction publique serait un ultime moyen d'information, si vraiment d'authentiques représentants des parents y siégeaient.

M. Jotterand conclut qu'une attitude ferme de l'inspecteur et du Département doit épauler le maître pour mener à bien ces contacts. Il souhaite que le corps enseignant et le Département s'accordent pour renforcer ces relations entre l'école et la famille, pour le bien de l'école et celui des enfants qui nous sont confiés.

Nous remercions vivement M. Jotterand de son exposé si clair et complet. Pour avoir étudié le problème de près, il en a relevé très justement les aspects précis et variés et nous a donné nombre de suggestions pratiques et directement utiles pour le résoudre avec efficacité.

Au début de son exposé, M. Jotterand a annoncé que le Département allait, dorénavant, convoquer régulièrement des délégués des différentes associations d'instituteurs et institutrices afin d'envisager avec eux des questions d'ordre professionnel ou pédagogique. Cette décision, nous nous plaisons à le relever, répond à l'un des vœux que l'U.I.G. dames a exprimés dernièrement par écrit au Département. Nous sommes sensibles à cette marque d'encouragement et de confiance.

D. J.

GROUPE DES JEUNES DE L'U.I.G. DAMES

Chères Collègues,

Nous nous réunirons pour préparer notre décoration d'Escalade, le mercredi 12 décembre, à 16 h. 50, à Malagnou. Apportez à cette séance vos travaux de Noël (dessins et « chablons ») pour que nous échangions nos idées. En outre, vous recevrez de quoi enrichir vos manuels de calcul d'un troisième trimestre.

Si cela vous tente...

V. M.

NEUCHÂTEL

LE VOTE DU 2 DÉCEMBRE

Nous l'avons enregistré avec une très vive satisfaction. Non seulement à cause du résultat en lui-même (9752 oui contre 4792 non), mais à cause de la forte proportion des oui qui marque une sympathie accrue à notre égard depuis les dernières votations nous concernant.

A quoi devons-nous cette réussite ? A la faveur presque unanime des partis politiques, à celle du Grand Conseil qui avait largement frayé la voie, à la recommandation générale de voter oui faite aux électeurs. De ce dernier point de vue, on peut encore s'étonner du grand nombre de non.

Nous voulons croire aussi que notre affiliation syndicale a porté ses premiers fruits. Il est certain que le monde ouvrier nous considère dorénavant comme plus près de lui. Y aurait-il quelque chose de symbolique dans le fait que ce succès coïncide avec la date de notre entrée dans la V.P.O.D. ?

Avec plaisir, nous avons lu dans tels manifestes que les fonctionnaires devaient être soutenus à cause de leur solidarité avec la classe ouvrière.

Et nous voilà dès maintenant dépendants d'une loi souple qui nous met à l'abri de multiples votations populaires et nous épargnera de coûteuses et ingrates campagnes.

Tant mieux ! Tant mieux !

Et comme vous allez payer de bon cœur les **deux francs** réclamés par le Cartel, chers collègues, de même que la cotisation initiale de 4 fr. votée le 3 novembre pour ce dernier mois de 1951 !

W. G.

BREVET D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

Le Conseil d'Etat a délivré, après une ultime ou l'une des dernières sessions d'examens, le brevet d'aptitude pédagogique destiné à disparaître en vertu de la nouvelle loi, aux collègues suivants :

M. Francis Berthoud, au Sapelet sur Travers ;

Mmes Suzanne Borel, à Neuchâtel ; Nelly Flückiger-Junod, à Peseux ; Suzanne Frey, à Fontainemelon ; Ruth Haenni-Berthoud, à Chézard-St-Martin ; Liliane Lœrtscher, à La Chaux-de-Fonds ; Yvonne Löw-Dubois, au Locle ; Marguerite Pantillon-Debély et Marguerite Siron-Piguet, à La Chaux-de-Fonds ;

Mlles Françoise Jeanneret, à Peseux ; Hélène Meier, à La Chaux-de-Fonds ; Liane Tinembart, à Marin-Epagnier ; Madeleine Ulrich, à La Chaux-de-Fonds ; Yvonne Vaucher, à Petit-Martel.

W. G.

UN ANNIVERSAIRE

(D'après un communiqué tardif)

C'est au cours d'une touchante cérémonie qu'ont été marqués, au début de novembre, les 40 ans de services de Mlle Gertrude Reymond. L'inspecteur scolaire, plusieurs membres du bureau de la Commission scolaire, les collègues et les élèves emplissaient la classe pour la circonstance.

Le président de la C.S. tint tout d'abord à apporter à Mlle Reymond les remerciements de l'autorité locale pour ses 31 ans d'activité, qui fut féconde grâce à sa volonté et à sa conscience professionnelle. Il lui remit, avec ses vœux, le traditionnel service en argent, accompagné de fleurs.

M. l'inspecteur Berner rappela que Mlle Reymond enseigna durant 7 ans à Savagnier, aux Bayards pendant 2 ans, puis à Fleurier depuis 1920. Il souligna combien Mlle Reymond sut, en bonne éducatrice, appliquer et transmettre ces trois capacités : savoir, pouvoir, vouloir. Dans

sa classe on travaille intensément et bien, sous sa ferme direction. Avec la gratitude et les souhaits du département de l'I.P., il offrit à cette excellente institutrice le couvert en argent aux armes de la République.

Un inspecteur de la localité, M. Ch. Guye, se plut à relever que Mlle Reymond inculque à ses élèves le sens de l'ordre, de la discipline, et le goût du travail bien fait.

Au nom de ses collègues de la commune, Mlle Zurlinden dit à Mlle Reymond qu'au cours de ces années de labeur commun, ils ont pu apprécier ses solides qualités de droiture, de fermeté, de persévérance et de loyauté, ainsi que sa promptitude à rendre service. C'est une personne sur qui l'on savait pouvoir compter. M. W. Lüscher se fit le porte-parole de la S.P. du district en exprimant les sentiments d'estime des collègues de tout le Vallon à l'égard de l'intéressée.

Et c'est en termes émus que Mlle Reymond dit sa reconnaissance à chacun pour les témoignages de toute sorte qui lui ont été adressés. Un chant des élèves termina agréablement cette belle manifestation.

Nous réitérons à notre collègue tous nos compliments.

NÉCROLOGIE

Mlle **Laure Matthey-Doret**, institutrice au Landeron depuis une trentaine d'années, vient de s'éteindre en pleine activité, après une courte maladie, à l'âge de 58 ans.

Selon son désir, Mlle Matthey fut inhumée dans son village natal, La Brévine, auquel elle était restée très attachée par ses souvenirs et ses affections familiales. Et c'est dans la poésie du vieux temple de cette rude vallée qu'eut lieu la cérémonie funèbre. Après l'oraison pastorale, plusieurs discours furent prononcés. M. Bonny, inspecteur, exprima la reconnaissance de l'autorité cantonale envers la disparue qui fut une éducatrice dans toute l'acception du terme. M. Jacot-Guillarmod, au nom des collègues du Landeron, rendit hommage au dévouement de Mlle Matthey, alors que M. Richard Reymond, président de la S.P. du district de Neuchâtel, dit la place qu'elle occupait au sein de notre association professionnelle. Ensuite, le président de la commission scolaire du Landeron fit part des regrets de la population du village qui a bénéficié de cette belle vocation. Mlle Matthey laissera dans cette localité un souvenir vivant. Enfin furent relevés par le pasteur de l'endroit les mérites de la fidèle paroissienne de l'Eglise réformée dont la foi était très solide.

Et nous-même n'échappons pas à un sentiment de tristesse et à une certaine amertume de voir une collègue nous quitter sans avoir joui un peu d'une retraite légitimement attendue... Mais nous ne saurions nous abandonner à de telles considérations si nous songeons un instant à l'absence de proportion entre ce qui passe et ce qui demeurera.

A la famille de Mlle Matthey va notre respectueuse sympathie.

W. G.

DU RAPPORT SUR LA MARCHE DES ÉCOLES DU LOCLE EN 1950-51

Trop de choses concernent des questions d'intérêt local pour que nous puissions reproduire in extenso le rapport du nouveau directeur, M. Bütikofer. En outre, ce qui a trait à l'intérim si bien assuré par notre ancien collègue, M. Toffel, aux démissions, de même qu'aux problèmes de l'écriture et de l'introduction de la vaccination B. C. G., a été déjà publié ici en son temps.

Mentionnons cependant l'ouverture de trois nouvelles classes due à l'accroissement des effectifs, l'urgence de la construction d'une deuxième halle de gymnastique (les leçons ne peuvent plus se donner qu'à partir de la 5e année et encore les élèves du degré supérieur ne reçoivent pas cet enseignement dans la mesure où le prescrivent les ordonnances fédérales) et celle aussi d'un nouveau collège, la célébration du centenaire de la « Musique scolaire », autrefois « Corps des Cadets ».

Mais ce qui mérite spécialement d'être relevé, ce sont les déclarations que fait l'auteur sur le thème si débattu ces derniers temps de « l'école publique et l'école nouvelle ». Elles sont encourageantes pour la plus grande partie du corps enseignant. M. Bütikofer n'est pourtant pas opposé au progrès tant qu'il évolue en respectant ce que le passé nous a acquis de positif et de solide. Voici un extrait de ses propos :

«... Il est naturel que ce problème soit repris fréquemment dans les revues pédagogiques, les conférences officielles, les congrès. Remettre en discussion des questions fondamentales, c'est faire preuve de vitalité.

» L'école publique est trop souvent prise à partie par des gens de milieux très divers. Les critiques qu'on formule sont très nombreuses. A force de répéter que l'école a fait fausse route, on décourage les maîtres, même les meilleurs.

» On veut absolument diviser les pédagogues en deux catégories : d'un côté les partisans de l'école fonctionnelle, de l'autre les partisans de l'école traditionnelle. On veut remplacer des conventions que l'on condamne par d'autres conventions tout aussi discutables.

» Nous dirons ici, et sans équivoque, la méfiance que nous éprouvons devant tous les doctrinaires de la pédagogie. Nous dénoncerons cette illusion libertariste, à la base de certaines méthodes nouvelles, qui confond la liberté avec le caprice de l'enfant. L'éducation libertaire, sous prétexte de respecter les tendances individuelles, conduit à l'anarchie...

» Nous sommes de ceux qui pensent, contrairement à certains pédagogues modernes, qu'il doit exister à l'école un effort volontaire à côté de l'effort spontané. C'est une naïveté ou une orgueilleuse rêverie, que de vouloir supprimer dans le travail scolaire toute contrainte et tout effort volontaire. N'en déplaisent à ceux qui nous qualifient de rétrograde, nous dirons encore qu'il y a des matières du programme qu'il faut savoir à fond, qu'il faut savoir « par cœur ».

» Nous savons que l'école est perfectible et nous y travaillerons, mais nous savons aussi que l'école publique n'est pas un champ d'expérience ; elle ne peut donc adopter que les méthodes et les procédés qui ont fait leurs preuves en respectant les constantes fondamentales de l'école publique : apprendre à lire, à écrire, à compter, faire comprendre, faire retenir, faire aimer, faire vouloir.

» L'art de former des enfants est difficile, au lieu qu'il est facile d'élaborer des théories ! »

W. G.

JURA BERNOIS

SYNODE D'AJOIE

Nos collègues du district de Porrentruy se sont réunis en synode d'automne le 20 octobre passé dans la coquette cité de St-Ursanne. Notre collègue Cramatte y a présenté un magistral rapport sur « L'application pratique des méthodes nouvelles d'enseignement dans le cadre de l'école jurassienne ». Il s'agit là du sujet retenu pour le Congrès pédagogique jurassien de 1952.

L'« Ecole Bernoise » donne de ce rapport un compte rendu auquel nous renvoyons le corps enseignant du Jura bernois. Puisse-t-il être lu et médité par beaucoup !

Pour nos amis romands, nous relevons les propositions et résolutions présentées et votées au cours de ce synode :

Propositions : 1. L'école jurassienne doit, par une lente mais sûre évolution et dans la mesure propre aux moyens de son peuple, rejoindre l'Ecole nouvelle. — 2. Les maîtres et les maîtresses en fonction doivent être initiés, par des cours de perfectionnement subventionnés, à l'application des méthodes nouvelles d'enseignement. — 3. Les outils modernes et les fiches, tous deux utilisés, si possible dans des centres d'intérêt bien compris, doivent conditionner l'enseignement, surtout aux degrés moyen et supérieur. — 4. Les Ecoles normales devenus les centres pédagogiques du Jura doivent former le corps enseignant à l'esprit et aux techniques de l'éducation nouvelle. — 5. Les prochains décrets de la nouvelle loi scolaire doivent assurer la base matérielle d'une école moderne.

Résolutions : 1. Créer des groupes de travail sous les auspices des Ecoles normales, des commissions pédagogiques officielles et de la SPJ. — 2. Editer des fiches de travail et de documentation. — 3. Louer des films fixes et produire des diapositives. — 4. Ouvrir un centre pédagogique d'information et une exposition scolaire permanente dans les Ecoles normales. — 5. Transformer quelques classes jurassiennes en classes expérimentales placées sous le contrôle des Ecoles normales. — 6. Favoriser l'introduction des travaux manuels dans les classes. — 7. Adjoindre à la classe un atelier de travail contigu. — 8. Compléter la liste officielle des moyens d'enseignement obligatoires. — 9. Procurer une abondante documentation aux maîtres et maîtresses. — 10. Susciter la collaboration du corps enseignant dans chaque localité. — 11. Provoquer le rapprochement de la famille et de l'école. — 12. Assurer la situation matérielle du corps enseignant.

UN BOUQUET DE FÉLICITATIONS

Nous l'adressons aujourd'hui à quatre collègues qui viennent d'être fêtés à l'occasion de leurs 40 ans d'enseignement. Ce sont Mme J. Boillat-Rueflin, institutrice à Loveresse ; MM. J. Geissbühler, instituteur à Souboz, Ch. Ganguin, recteur des Ecoles primaires à Moutier, G. Rueflin, instituteur à Rebeuvelier.

Comme il se doit, ces vétérans reçurent félicitations, remerciements et vœux de M. l'Inspecteur, des autorités communales et scolaires respectives. Il y eut d'aimables paroles de part et d'autre, l'une ou l'autre déclamation, quelques chants, des fleurs et... un brin d'émotion.

L'«Educateur», et par lui toute la SPJ, adresse à son tour ses compliments à ces bons serviteurs de l'école et les cite au tableau d'honneur de notre coin de terre.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

Nous venons d'en vivre deux, l'un pour l'enseignement du français, l'autre pour le solfège.

MM. Aubert et Jeanrenaud, inspecteurs scolaires à Lausanne, nous présentèrent le « Guide méthodique pour l'enseignement du français », ouvrage adopté par le corps enseignant vaudois. Si M. Aubert s'attacha plus particulièrement à l'enseignement de la grammaire et de l'orthographe, son collègue exposa quelques principes généraux de l'enseignement de la composition. Tous les deux surent nous rappeler avec conviction qu'un enseignement efficace de notre langue doit tirer sa substance de la vie et de l'ensemble des activités scolaires. Nous leur sommes reconnaissants d'avoir parlé d'un enseignement joyeux et enthousiaste, à la fois pour nos jeunes collègues et pour ceux qui ont déjà blanchi en perdant quelques illusions... Nos lecteurs jurassiens trouveront un compte rendu plus détaillé dans l'Ecole bernoise.

Avec la simplicité des « maîtres », M. Burdet nous parle du solfège chez les petits et les grands. Ce qu'il faut retenir de plus concret de son exposé, ce sont les exercices pratiques à la portée de chaque éducateur et surtout, à notre avis, cette conception très claire de leçons vivantes permettant l'initiation et le développement d'une véritable culture musicale. A ce titre, l'excellent manuel « L'Accord parfait » nous offre de multiples possibilités.

La Commission jurassienne des Cours de perfectionnement a donc été bien inspirée en organisant ces journées profitables à chacun. Nous lui exprimons nos remerciements.

EN DERNIÈRE HEURE...

Le peuple bernois était appelé samedi et dimanche à voter la nouvelle loi sur l'école primaire. Le parlement cantonal l'avait acceptée sans opposition ; tous les partis politiques en recommandaient l'acceptation ; la presse jurassienne, il est vrai, en parla très peu... (Une loi sur la chasse, en revanche, passionna l'opinion !)

Le souverain vient d'accepter cette loi par 81 000 oui contre 22 000 non en chiffres ronds. Belle victoire pour notre école bernoise ! Nos commentaires dans le prochain numéro, en particulier sur le vote des Jurassiens.

H. R.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME A 3 ANS

Les éducateurs des 46 pays membres de l'Unesco, encouragés par leur gouvernement, célébreront ce troisième anniversaire.

Le corps enseignant suisse, celui de Suisse romande en particulier, présentera-t-il aux enfants de la plus vieille démocratie du monde, cet idéal d'humanité vers la réalisation duquel tendent les efforts des nombreuses institutions internationales ? Connaissent-ils même l'existence de ces institutions ? A-t-on une fois au moins attiré leur attention sur les aspirations des hommes exprimées dans cette Déclaration des droits de l'homme ?

Avons-nous conscience, chez nous, de la situation matérielle et morale dans laquelle vit plus de la moitié de l'humanité ? Savons-nous que plus de 1 200 000 000 d'analphabètes croupissent encore dans l'ignorance, la misère et la maladie ? et sommes-nous bien persuadés que ces chancres de notre société humaine entraîneront de nouvelles guerres, si l'on n'y porte pas un prompt remède. C'est-à-dire si un puissant mouvement d'opinion ne vient pas soutenir des efforts à peine commencés ! Les continents, tous les jours, se rapprochent ; l'interdépendance économique et culturelle des nations se manifeste tous les jours davantage. Aucune maladie sociale ou économique, ou politique, dans quelque pays qu'elle se produise, ne saurait nous laisser indifférents. Il faut, dès aujourd'hui, apprendre à nos élèves à considérer que « rien de ce qui est humain ne saurait leur être étranger ».

Au lieu de ce rapprochement entre les peuples, au lieu de cette aspiration vers plus de solidarité, nous constatons la malfaisance de préjugés raciaux et politiques qui empoisonnent les relations internationales par la stupide autorité de leurs jugements stéréotypés. En ce matin du 10 décembre, pour introduire un vivant entretien :

SI VOUS FAISIEZ UNE PETITE ENQUÊTE...

Vous demanderiez à vos élèves ce qu'ils pensent des Juifs, des Allemands, des Russes, des Américains, des Bernois ou des Tessinois. Leurs réponses vous permettraient sans doute de leur montrer le ridicule de leurs jugements qu'ils fondent sur des « on-dit », des généralisations aussi fausses que commodes. Vous leur montreriez la nécessité de nuancer ces appréciations ou de s'en abstenir quand on ne peut les étayer par des observations nombreuses et difficiles. Demandez-leur comment ils jugent les Suisses, qu'ils sont censés connaître, et ils sentiront alors la dangereuse vanité de ces expressions toutes faites sur lesquelles peuvent se développer les haines nationales.

Racontez-leur l'expérience réalisée dans certaines universités où des étudiants ont été sollicités de dire leur sympathie ou leur antipathie à l'égard de peuples étrangers. Dans la liste ainsi proposée, on avait glissé trois noms de nations parfaitement imaginaires : les Dani-réens, les Piréniens et les Valonans. Très peu d'étudiants se sont abste-

nus de juger ces fantômes. En général, les Daniréens ne leur disent rien de bon, tandis que les Piréniens et les Valonans l'emportent dans leur estime, sur des peuples bien réels. — Apprendre à s'abstenir de juger quand on n'en possède pas les moyens, voilà un premier pas vers une meilleure compréhension de ses semblables.

A. Chz.

POUR LE 10 DÉCEMBRE 1951

TROISIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

« Aussi longtemps qu'on pourra violer impunément un seul des droits d'un seul des hommes, la Déclaration des Nations Unies nous accusera tous de lâcheté, de lenteur, de paresse, et elle nous rappellera que nous manquons d'humanité.

» Aussi longtemps que la plus grande partie du genre humain vivra dans la faim et dans l'injustice, pour mourir dans la misère et dans l'ignorance, le document adopté à Paris continuera à nous apparaître comme un but encore lointain. »

Torres-Bodet, directeur de l'Unesco.

Les représentants de plus de 600 000 instituteurs, réunis à Hyères pour le Congrès international de la F.I.A.I., ont à l'unanimité voté une résolution dont nous extrayons le passage suivant :

« Le XXe Congrès annuel de la F.I.A.I. :

» considérant que les éducateurs du monde entier, et particulièrement les institutrices et instituteurs de l'école populaire, ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte engagée pour faire passer dans la législation des pays et dans la pratique des faits les principes de la Déclaration universelle qui ne sont trop souvent encore que l'expression d'un lointain idéal, quand ils ne sont pas délibérément foulés aux pieds, souhaitent que la préparation de la jeunesse à la connaissance et à la pratique des Droits de l'homme devienne un des objectifs principaux de l'école d'aujourd'hui dans tous les pays du monde et fasse l'objet de la préoccupation constante de tous les éducateurs... »

Les éducateurs romands ne sauraient rester indifférents à ces appels.

La journée du 10 décembre prochain, troisième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle par l'Assemblée générale des Nations Unies, nous offre une excellente occasion d'attirer l'attention de nos élèves sur cette Charte moderne qui, portée par l'assentiment universel de la conscience contemporaine, est appelée à devenir la loi suprême de la société de demain.

La tâche n'est pas facile. Le texte des Droits de l'homme est destiné aux adultes et se situe assez loin des préoccupations de nos enfants.

Mais il ne vient à personne l'idée de vouloir en faire un enseignement direct, formel, ni une branche nouvelle du programme. Ce qui importe, c'est l'esprit qui émane de la Déclaration : affirmation de la dignité inhérente à toute personne humaine et du respect des libertés fondamentales sans lesquelles cette dignité n'est qu'un vain mot.

Dans cette perspective, tout éducateur trouvera sans trop de peine le moyen d'intéresser ses élèves à la Déclaration.

L'histoire ancienne et contemporaine fourmille d'exemples où éclate le mépris de l'homme ou au contraire ses efforts pour conquérir et affirmer ses droits.

Les textes, ou même les images, abondent qui permettent d'illustrer tel aspect des quatre libertés de Roosevelt : liberté de parole, liberté de religion, libération de la misère, libération de la peur.

La vie des grands hommes offre mille exemples de dévouement à une belle cause humaine.

Et nos élèves ne demeureront pas insensibles à l'idée de s'associer, ce jour-là, aux millions d'enfants de toutes les parties du monde dont les pensées seront, grâce à leurs maîtres, concentrées sur cette Déclaration des Droits de l'homme qui leur offre un si grand motif d'espoir au milieu d'un monde trop souvent dominé par l'angoisse.

R. Michel.

Une leçon sur...

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME

Chaque fois que, dans l'histoire, les hommes ont subi des malheurs et des catastrophes, ils se sont efforcés d'en prévenir le retour.

Ainsi, après les dévastations des Barbares on a construit des murailles et des châteaux, et il a fallu s'entendre avec le seigneur pour leur construction : Si nous t'aidons à édifier ton château, tu nous y recevras au moment du danger. — Oui mais vous devrez aussi m'aider à entretenir les murs, à repousser l'ennemi, à acheter des armes. D'accord, mais il faudra aussi que dans ton château on puisse enfermer les malfaiteurs, les criminels, etc.

C'est ainsi que sont nées les premières chartes où l'on a tenté de fixer les droits des uns et des autres.

De même les Waldstaetten, en butte aux exactions des seigneurs ont défini dans le Pacte de 1291 les règles qu'ils s'imposent à tous pour être forts devant l'ennemi.

Après la terrible guerre de 1939-1945, on a dû constater que dans leur haine les hommes avaient amené de grands malheurs sur le monde. Le retour d'une telle catastrophe peut-il être évité ? Certainement, si chaque être humain respecte son semblable quelle que soit sa race ; c'est la haine et la peur qui sont en quelque sorte les « microbes » de la guerre. Il faut donc bannir du monde la crainte, l'esclavage, les persécutions religieuses ou politiques. Il faut lutter contre la misère et l'ignorance, qui engendrent le désespoir et qui sont à l'origine des conflits.

Chaque fois, dans la classe ou dans la famille, que nous montrons du mépris, de la moquerie, de l'injustice, nous sommes en contradiction avec la Déclaration des Droits de l'Homme, qui veut que les hommes s'estiment et se respectent. L'étranger, le catholique, le Valaisan, le difforme, l'enfant arriéré, ce sont aussi nos frères. Montrons-leur de l'amitié, de la confiance et leur joie sera aussi la nôtre.

D'ailleurs la vie en classe nous donne journellement l'occasion de nous montrer fraternels, compréhensifs, humains, en faisant effort pour nos camarades de milieux si divers.

Malgré vos différences de goûts, de nationalité, de confession, etc., vous avez du plaisir à vous retrouver ; mieux encore, vous constatez que l'école aide à lutter contre les **préjugés** qui font tant de mal.

Pour beaucoup d'étrangers, la Suisse est un **miracle** basé sur le respect mutuel : catholiques, protestants, Romands, Suisses-Allemands ayant établi dans leur diversité une charte (nos constitutions) qui assure les droits de chacun.

Quand on a fait comprendre aux anthropophages l'horreur de leurs pratiques, il y renoncent, et le jour vient où ils ne peuvent croire qu'ils aient pu se montrer si bestiaux.

Hâtons par notre effort la venue du jour où les hommes seront devenus incapables de vouloir ou de préparer la mort de leur semblable quel qu'il soit.

Ainsi, au terme de la récente guerre, des hommes de bonne volonté ont établi une « charte » de trente articles, qui, s'ils étaient observés par tous les peuples du monde, aboliraient le fléau de la guerre.

« Que tous les hommes connaissent leurs droits et s'acquittent de leurs devoirs envers l'humanité, et nulle force n'aura le pouvoir de les opprimer. »

P.

Droits et devoirs

« J'ai appris de ma mère, illettrée, mais fort sage, que tous les droits dignes d'être mérités et conservés sont ceux que donne le devoir accompli. Ainsi, le droit même à la vie ne nous revient-il que lorsque nous remplissons le devoir de citoyen du monde. D'après ce principe fondamental, il est probablement assez facile de définir les devoirs de l'Homme et de la Femme et de relier chaque droit à un devoir correspondant qu'il convient de remplir d'abord. On pourrait montrer que tout autre droit est seulement une usurpation pour laquelle il ne vaut guère la peine de lutter. »

M. K. Gandhi.

LE DROIT A L'EDUCATION

A l'art. 26, la Déclaration des Droits de l'Homme définit ainsi le Droit à l'Education.

Toute personne a droit à l'éducation.

... L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé.

... L'éducation doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux et religieux.

⊕

Je pense que les enfants préféreraient qu'on ait inscrit le droit aux vacances ! N'ayez crainte ! ce droit aux loisirs est aussi inscrit à l'art. 24 !

⊕

Dans plusieurs régions du globe, actuellement, les enfants ne reçoivent aucune instruction. Dans des régions étendues jeunes et vieux ne savent ni lire ni écrire. Incapables de se renseigner sur rien, ils sont en proie à la misère, aux épidémies, à l'exploitation, à la terreur.

Sans doute auraient-ils préféré l'école, ces enfants d'il y a cent ans, qui travaillaient 12 heures par jour dans les usines, pour quelques sous. Des enfants de 7 à 9 ans restaient 16 à 17 heures devant leur machine. De telles choses sont impensables aujourd'hui ; des lois internationales interdisent le travail des jeunes enfants. Des dispositions semblables exigent l'hygiène des locaux et la protection des travailleurs.

Ainsi le premier devoir d'un Etat s'il veut que ses ressortissants puissent gagner honorablement leur vie est de leur donner une instruction suffisante. Ils ne pourraient sans cela exercer leurs devoirs de citoyen.

Les autorités de plusieurs pays l'ont compris ; l'instruction publique est souvent une des charges principales de l'Etat.

Autrefois, les Universités les plus réputées attiraient de loin un petit nombre d'étudiants. L'instruction demeurait un luxe et le peuple ne savait ni lire ni écrire.

C'est ainsi que lors de l'avènement du machinisme, les ouvriers sans instruction et sans défense virent s'installer dans le monde une nouvelle espèce d'esclavage.

Aujourd'hui, toute science est valable universellement et elle appartient à tous. Depuis longtemps, il y a échanges de connaissances ; ceux-ci demeurent indispensables au progrès du savoir.

Les écoles ne sont plus tristes et sombres, mais gaies et aérées. L'enseignement s'efforce d'apprendre à l'enfant à observer et à réfléchir.

Théâtre, cinéma, radio enseignent et divertissent, s'adressent à tous, et contribuent à la culture des jeunes comme des adultes. L'UNESCO désire que le livre franchisse sans obstacle les frontières et les océans, qu'il pénètre dans chaque village, qu'il parvienne dans les contrées les plus reculées. Il est le plus pratique des instruments de civilisation. Quel chemin parcouru depuis les premiers balbutiements de l'écriture : cordelettes nouées, idéogrammes, hiéroglyphes, dessins de toutes sortes. Il en a fallu des siècles pour que l'homme eût l'idée de faire correspondre un petit nombre de signes conventionnels aux différents sons du langage articulé ! L'alphabet était inventé. Depuis lors, les hommes peuvent garder la trace de leurs pensées, de leurs actes, de leurs œuvres. Ils peuvent ainsi fixer et transmettre le résultat de leurs efforts. La civilisation est au prix de cette transmission, qui doit accroître notre respect pour l'homme de toutes les époques et de toutes les latitudes.

P.

L'Unesco au travail

L'HOMME ET LE DÉSERT

L'homme n'a peut-être pas de pire ennemi que le désert. Près d'un quart de la surface de la terre constitue ce que l'on appelle la **zone aride**. L'homme doit combattre l'invasion continuelle du désert et d'autre part améliorer la vie dans les régions arides.

Afin d'attirer l'attention des hommes sur ces problèmes importants, l'Unesco a demandé à un journaliste anglais, Ritchie Calder, d'accomplir un voyage d'information ; ses reportages, reproduits par les princi-

paux journaux de la plupart des pays, ont eu un retentissement considérable. D'Algérie au Sahara, en Tunisie, en Egypte et dans le Moyen-Orient, il a parcouru plus de 24 000 kilomètres en 11 semaines.

Il a trouvé deux catégories de déserts : ceux qui sont l'œuvre du climat, ceux qui sont l'œuvre des hommes.

Dans le premier cas, le mal n'est pas sans remède, puisque les savants prétendent qu'au désert, **nous marchons sur l'eau**. Il faudrait, par des puits profonds, capter les rivières et les lacs souterrains ; il faudra aussi utiliser la rosée qu'autrefois on recueillait par le moyen de monticules de pierres. Dans certains endroits, on rencontre des scarabées remplis d'eau qu'ils savent trouver dans le sol. Donc le désert climatique n'est pas invincible.

Dans le second cas, la victoire paraît encore plus certaine. En effet, bien des déserts contiennent les ruines de cités recouvertes par le sable. C'est que les hommes ont défriché les forêts, labouré des prairies et le vent, pendant les années sèches, a emporté la terre arable transformée en une fine poussière qui a recouvert cultures et cités abandonnées. Il faudra replanter des rideaux forestiers, puis des forêts pour que cette végétation serrée contienne l'avance des dunes, interdise le vagabondage des chèvres et le chauffage au bois.

Confronter les observations, réunir les expériences pour en tirer de précieux renseignements, telle va être l'œuvre à réaliser par les institutions internationales. La conquête du désert est ainsi commencée.

MENUISERIE CUENDET

Mobiliers scolaires et Agencements de classes en tous genres
et aux meilleures conditions

BOIS - GENTIL **LAUSANNE** - TÉLÉPHONE **24 10 03**

M.

EN VOITURE POUR LA RÉGION DES MONTE-PENTES !

O.

Tous les dimanches : par les trois premiers trains du matin, dès le 9 décembre : Montreux-Château d'Oex Fr. 5.—, Montreux-Gstaad/Saanenmöser Fr. 6.50.

B.

Tous les jeudis : par le train de 8 h. 44 de Montreux, dès le 6 XII Montreux-Château d'Oex Fr. 6.—, Montreux-Gstaad/Saanenmöser Fr. 7.80.

RENSEIGNEMENTS : GUICHET M. O. B., MONTREUX, TÉLÉPHONE 6.28.54

Bernard
NOUVEAUTES

Lait Guigoz



En vente dans les pharmacies
et drogueries



Encouragez vos élèves
à participer au

10^{ème} Salon des Artistes en Herbe

organisé par les Grands Magasins

INNOVATION S. A.
LAUSANNE

Demandez la feuille de participation. De nombreux prix récompenseront les meilleurs travaux.

*Chapeaux et chemises
de qualité*

GEORGES PIOTET

Rue de Bourg 14 - Galerie St-François

LAUSANNE

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux

La bonne adresse pour votre ameublement



**Choix de 200 mobiliers neufs
du simple au luxe**

Occasions provenant des échanges,
à bon compte. Exposition spéciale.

Maurice Marschall meubles occasion
Magasin, route de Genève 19



AU PAYS DES TROIS DRANSES

par le chemin de fer

MARTIGNY-ORSIÈRES

et ses cars automobiles

Service d'hiver pour Champex, Bourg-St-Pierre, Praz-de-Fort

VERBIER : Son télésiège, ses skilifts

Renseignements, prospectus, guides pour skieurs : Direction M. O. Martigny. Tél. (026) 6.10.70

Le chemin de fer et les autocars

AIGLE-OLLON-MONTHEY-CHAMPÉRY-(MORGINS)

vous conduiront vers les beaux champs de ski de

Champéry - Planachaux - Morgins - Les Giettes

la région alpestre idéale pour les camps d'hiver avec possibilités de logement

RENSEIGNEMENTS A LA DIRECTION A. O. M. C. à AIGLE - TÉLÉPHONE (025) 2.23.15

FILM-PROJECTEUR

à vendre

Marque VICTOR 60 (améric.) pour films 16 mm. sonores et muets. En très bon état. Prix Fr. 1650.— (avec tubes à réserve).

S'adresser à Bruno Binggeli, gérant de la SFG, Bahnhofstr. 38, Aarau. Tél. (064) 2 26 16.

LIBRAIRIE DE L'ALE LAUSANNE ALE 33

Tous les livres et la papeterie

2 spécialités

LITTÉRATURE PROTESTANTE
LITTÉRATURE ENFANTINE

Envois par poste — 5 % aux instituteurs — Téléphone 22 27 94

Pour enrichir votre bibliothèque

Collection « Les Beautés de la nature »

Unique par la beauté des illustrations et par l'intérêt scientifique du texte.

NOUVEAUTÉS

E. DOTTRENS : Les Passereaux I rel. Fr. 15.60

32 pl. dont 16 en coul. de R. Hainard et A. Dottrens et 68 dessins de l'auteur.

P. GÉROUDET : Les Passereaux I rel. Fr. 15.60

48 pl. en coul. de L.-P. Robert et 38 dessins de R. Hainard.

POUR APPRENDRE AUX ENFANTS

Chante, mon petit ! Jeux mimés, rondes et chansons par G. DUPARC
Illustré Fr. 2.85

Images par L. HIRSCH Illustré Fr. 2.85

Perce-Neige par BAUDET, MERTENS et ROLLER Fr. 2.30
Deux ravissantes plaquettes de poésies pour les enfants.

DELACHAUX & NIESTLÉ

NEUCHÂTEL

PARIS

L'Application des méthodes actives



à l'enseignement du calcul et de la lecture vous sera facilitée par l'emploi du matériel Schubiger, conçu et éprouvé par des pédagogues expérimentés.

Demandez-en le catalogue, il vous sera envoyé gratuitement.

FRANZ SCHUBIGER WINTERTHOUR

W. MARLETAN



PÉPINIÈRES-BEX

TÉL.(025) 5.22.94 (VAUD)

Tous les arbres et arbustes

Pour vos :

PARCS	ESPALIERS
JARDINS	ROSERAIES
AVENUES	ROCAILLES
VERGERS	REBOISEMENTS

Importantes collections

PLANTES VIVACES - FRAISIERS

Catalogue franco

Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux



Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

GENÈVE LAUSANNE
NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 209 millions

FONJALLAZ & OETIKER

MACHINES, MEUBLES ET FOURNITURES DE BUREAU
ST-LAURENT 32 - LAUSANNE

A la
Librairie Coopérative
La Chaux-de-Fonds
Le Locle

Tous les livres



DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

EDITIONS DU CERVIN, LAUSANNE 19

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

VIENT DE PARAÎTRE

Dictionnaire de correspondance commerciale - Code des bonnes relations sociales

Ouvrage complet, 384 p., rel. pl. toile net Fr. 14.—

Savoir faire votre offre de service par MM. Ed. Demiéville, directeur des cours commerciaux et A. Guignard, professeur
Nombreux exemples net Fr. 4.75

DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES
et aux

EDITIONS RADAR, GENÈVE 5 FLOURNOY

CATALOGUE SUR DEMANDE

TROIS BEAUX LIVRES:

RICHARD STRAUSS: Anecdotes et souvenirs

Le grand compositeur du *Chevalier à la rose* et de *Salomé* y raconte sa vie, ses rencontres avec Brahms, Wagner, etc.; il dit comment il faut interpréter Beethoven, Mozart, Bach... et Richard Strauss.

Le volume Fr. 5.75

Que de traits curieux, d'anecdotes charmantes, de morceaux délectables!

Jean Marteau (Tribune de Genève)

PIERRE MEYLAN: Les écrivains et la musique

Baudelaire et Wagner - Mallarmé - Valéry - Claudel - Cocteau et les Six - André Gide, pianiste - Duhamel - Ramuz et Strawinsky.

Le volume Fr. 5.25

Ce petit livre est d'un intérêt prodigieux

José Bruyr

Les plus belles lettres de Beethoven, choix par Jean Schneider

L'ami - L'amant - L'artiste. Elles sont un cadeau précieux, qu'on peut mettre dans toutes les mains. Une bonne acquisition pour les bibliothèques scolaires.

Le volume Fr. 4.75

DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES

ou aux

EDITIONS DU CERVIN, LAUSANNE 19

Trois titres à retenir pour les fêtes!

Georges Rigassi

Franklin D. Roosevelt héros de la liberté.

(Préface du Président Edouard Herriot.) Fr. 6.25 (lux 10.40).

E. Ansermet, W. Backhaus, A. Cortot, etc.

Hommage à Dinu Lipatti. (Belles illustrations.)

Fr. 6.25 (lux num. 15.60).

Marcel de Carlini

Les voyages de l'explorateur clandestin.

(Préface de M. René Dovaz, Directeur de Radio-Genève.) Fr. 6.75.

EN VENTE AUX **EDITIONS LABOR ET FIDES** - 24, BOURG-DE-FOUR, GENÈVE

ETUDES PÉDAGOGIQUES 1951

Annuaire de l'Instruction publique en Suisse publié par **Louis Jaccard**

Un volume de 176 pages, broché . . . Fr. 6.25

Quarante-deuxième de la série, l'annuaire de 1951 atteste une fois de plus l'importance des efforts déployés dans notre pays en faveur des œuvres d'éducation et l'attention avec laquelle on y suit le mouvement des idées pédagogiques en vue du perfectionnement de nos institutions scolaires.

La matière se répartit en quatre parties. La première comprend des études d'ordre pédagogique, psychologique, didactique, social; citons celles sur le **bilinguisme**, les **sanctions disciplinaires**, l'étude de la **littérature contemporaine** pour la maturité, l'enseignement des **sciences naturelles**, des **mathématiques**, le problème des **bâtiments scolaires**, de la **vaccination par le BCG**.

La seconde partie donne un compte rendu de la **Conférence annuelle** qui, en juin 1951, réunit à Fribourg les **Chefs des Départements de l'Instruction publique** de la Suisse romande.

Les **Chroniques scolaires** de la Suisse romande et alémanique, qui font l'objet de la troisième partie, relatent les faits les plus saillants de l'année, initiatives diverses, revisions, mutations, jubilés, etc.

L'**appendice bibliographique**, constituant la dernière partie, présente l'analyse de quelques ouvrages de pédagogie et de psychologie récents et de publications faites par l'UNESCO et le BIE.

Comme chaque année, cet ouvrage se recommande par la valeur et la variété des renseignements qu'il met à la disposition de quiconque s'intéresse aux questions d'enseignement et d'éducation.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZÜRICH



Conditions de faveur pour membres de la Société Pédagogique de la Suisse Romande contractant des assurances individuelles et de responsabilité professionnelle



La qualité
inégalable
des

GAULOISES

a fait la
renommée mondiale
des cigarettes
de la

RÉGIE FRANÇAISE